

Afin de garantir la pose, les rotations et / ou l'enlèvement des bennes dans les meilleurs conditions, il est impératif de respecter ces contraintes :

ACCESSIBILITÉ

- Anticiper, avant le jour de l'intervention, d'obtenir l'autorisation de voirie, obligatoire, si la benne est prévue sur la voie publique.
- S'assurer, le jour de l'intervention, de la présence sur place de la personne que vous avez indiqué comme contact sur le devis.
- S'assurer, le jour de l'intervention, de l'accessibilité de la zone (stationnement de véhicules, obstacles, encombrement, etc...) pour garantir le passage de nos camions
- S'assurer de respecter ces minimums pour garantir le passage de nos camions :
 - => Longueur de passage minimum :
 - Benne multi : 13m
 - Benne Ampliroll : 17m
 - => Largeur de passage minimum pour toutes les bennes : largeur 3m
 - => Hauteur de passage minimum pour toutes les bennes : hauteur 4m50
- Respecter le poids de chargement maximum des bennes : 8 tonnes

CONTENU ET CHARGEMENT

- Respecter le type de déchet défini pour chaque benne
- S'assurer que la benne est correctement chargée (contenu et gabarit) :
 - => Interdiction d'y mettre des produits dangereux ou emballages de produits dangereux, qu'ils soient vides ou pleins
 - => Les déchets ne doivent pas dépasser les bords supérieurs de la benne.

Si vous ne respectez pas ces impératifs, des frais supplémentaires vous seront facturés.

Par exemple :

- => *Si nous ne pouvons pas poser ou retirer la benne, un transport à vide vous sera facturé et il faudra reprendre un rendez-vous pour un nouveau passage qui sera également facturé.*
- => *Si le contenu de la benne ne respecte pas le type de déchet prévu à la commande, toute la benne sera déclassée et facturée au tarif en vigueur.*